



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

DEC1

N° de courrier : 20-46
Affaire suivie par :
Marie-José TEIXEIRA
Tél : 04 73 99 34 42
Mél : ce.bacpro@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 20 octobre 2020

Le recteur

à

M. Philippe CORTIAL
Proviseur LP M. Laurencin - RIOM

Objet : Pré-inscription des candidats au Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle - SESSION 2021

Référence : Arrêté rectoral du 12 octobre 2020 relatif à l'ouverture des registres d'inscription au Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle session 2021

J'ai l'honneur de vous informer que les registres d'inscription seront ouverts :

du lundi 02 Novembre au vendredi 27 Novembre 2020

La présente lettre a pour objet de vous donner les éléments d'information complémentaires nécessaires au bon déroulement des opérations de pré-inscription des candidats à l'examen cité en objet.

En annexe vous trouverez le dossier en ligne de pré-inscription qu'il vous appartiendra de télécharger sur le site du Rectorat : <http://www.ac-clermont.fr>

I – DOSSIERS DE PRE-INSCRIPTION

Il conviendra d'adresser à la DEC, bureau du Baccalauréat professionnel, dès que possible et au plus tard le **jeudi 10 Décembre 2020** :

- Les dossiers de pré-inscription de vos candidats auxquels vous aurez pris soin d'agrafer les pièces justificatives demandées (sauf le document concernant la Journée défense et citoyenneté **que vous conserverez dans votre établissement**)
- La liste de pointage des pré-inscrits visée par le chef d'établissement qui en atteste la vérification.

II – CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

Les confirmations d'inscription vous seront envoyées par courriel au plus tard le mardi 15 décembre 2020. Il vous faudra les retourner, accompagnée de la liste de pointage signée par le Chef d'établissement, par courrier à la DEC, bureau du Baccalauréat Professionnel, **le vendredi 18 Décembre 2020, dernier délai.**

Je vous remercie d'attirer l'attention des candidats sur le caractère définitif de cette inscription. **Il leur appartient de vérifier avec le plus grand soin** tous les éléments concernant la spécialité et le choix des options, l'exactitude des renseignements concernant l'état civil et l'adresse.

AUCUN changement ne pourra être effectué après le retour des confirmations (concernant d'éventuels dispenses d'épreuves et bénéfiques de notes oubliés).

Ces confirmations, dûment vérifiées, seront visées par le candidat lui-même s'il est majeur, ou par son représentant légal si le candidat est mineur.

Les corrections seront apportées à l'encre **ROUGE**.

RAPPEL : AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES - CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Je vous invite à vous reporter à la circulaire rectorale session 2021 relative aux mesures d'aménagements et de dispenses d'épreuves qui peuvent être accordées aux candidats présentant un handicap après avis du médecin de la CDAPH.



Circulaire à venir, une nouvelle réglementation ministérielle est en cours de publication. Vous serez averti des nouvelles dispositions par courriel dès parution.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration pour le bon déroulement de ces examens.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire général de l'académie

Tanguy CAVE